

## Conseil municipal du 08 février 2019

**Présents:** Alain Delhoume, Bernadette De Angeli,, Christian Dubreuil, Jean-Pierre Floch, Serge Roux, Marie-Claire Dupic, Joëlle Duqueroix, Patricia Lansade, Séverine Desbourdelle, Jean-Luc Dufour, Lionel Guillot, Jacques Guy, Thierry Lachaise,.

### Excusés:

- Véronique Barinotto délégation à Serge Roux
- Sylvie Tête Léonard délégation à Alain Delhoume,
- Marie Claire Dupic à Thierry Lachaise
- Patricia Lansade délégation à Christian Dubreuil
- Cécile Fougeras délégation à Lionel Guillot (pour la parti retardée)
- Séverine Desbourdelle à Jean Pierre Floc'h

**Secrétaire de séance :** Bernadette De Angelli

En préambule M le maire précise que :

- les résultats de l'exercice 2018 sont très bons et permettent d'aborder la préparation du budget 2019 dans les meilleures conditions,
- l'enquête publique du PLU se déroule dans un climat apaisé,
- le Président de Limoges Métropole s'est mis en retrait de ses fonctions suite à ses problèmes de santé,
- les 4 logements de Limoges Habitat au lotissement de la Gagnerie viennent d'être inaugurés et que la commission d'attribution se déroulera début mars,
- la commune et Limoges Métropole engageront en mars une action de sensibilisation contre le gaspillage alimentaire au restaurant scolaire

Ordre du jour

### Débat d'orientations budgétaires

#### 1. Contexte 2019 - Loi de finances 2019 et rappels sur la Loi de Programmation des Finances Publiques 2018-2022

##### 1.1. Rappels : La programmation des finances publiques 2018-2022

La copie initiale du Gouvernement prévoyait un **encadrement sans précédent** des finances des collectivités en vue de contenir le déficit public et la dette publique française, dont il faut rappeler qu'ils regroupent administrations centrales, sociales et locales.

Les 3 objectifs

Les objectifs s'imposent même en l'absence de contractualisation avec l'Etat (voir ci-dessous).

- 1) Objectif n° 1 : désendettement
- 2) Objectif n° 2 : maîtrise des dépenses de fonctionnement à +1,2 %/an
- 3) Objectif n° 3 : plafond de capacité de désendettement

Les moyens mis en œuvre

- 1) La contractualisation avec l'Etat (article 29 LPFP)

## 2) De nouvelles obligations lors des orientations budgétaires

La programmation des concours de l'Etat aux collectivités

D'ici à 2022, les concours financiers de l'Etat aux collectivités, hors FCTVA, TVA et fonds économique des régions (qui s'éteint au-delà de 2018), seront figés à 38,1 Mds €.

En l'état actuel, l'Etat semble donc exclure toute réactivation des baisses de DGF.

### 1.2. Lois de finances 2019 : quelques éléments

En attendant **la refonte de la fiscalité locale** prévue l'an prochain, les concours financiers de l'Etat aux collectivités sont maintenus, la deuxième étape de **suppression de la taxe d'habitation** pour 80 % des ménages est enclenchée et l'objectif de **hausse contenue** des dépenses (à 1,2 %) est réaffirmé.

### Les concours financiers de l'Etat progressent de 70 millions d'euros

Comme promis en contrepartie de la signature de la contractualisation, les concours financiers de l'Etat aux collectivités devraient être quasiment stables par rapport à l'an passé, à hauteur de 48,2 milliards d'euros, et augmenteraient même de 70 millions d'euros en 2019.

**La dotation globale de fonctionnement (DGF) des départements et du bloc communal serait maintenue à hauteur de 26,9 milliards d'euros.**

Si Bercy précise bien qu'elle serait « *à nouveau stabilisée au plan national* », rien n'indique que les grandes variations perçues en 2018 dans la répartition de la DGF (presque la moitié des communes l'ont vu diminuer en 2018) seront évitées en 2019. Celle-ci « *sera répartie en fonction des dynamiques de population et de richesses, en tenant compte du renforcement de la péréquation entre collectivités du bloc communal, en faveur des collectivités les plus fragiles* », souligne le ministère de l'Économie.

### **Refonte de la dotation d'intercommunalité**

Le gouvernement a également choisi de faire évoluer des modalités de répartition de la dotation globale de fonctionnement (DGF) des EPCI et des départements.

**FPIC : le mécanisme est maintenu à 1 milliard d'€**, aucun changement prévu dans le PLF initial 2019.

## 2. Saint-Gence : Orientations BP 2019

- capacité d'autofinancement

Rappel : "*Préserver un autofinancement suffisant est un objectif majeur pour réaliser les investissements prévus. Cela suppose la poursuite des efforts et une maîtrise rigoureuse des dépenses de fonctionnement afin de dégager un excédent susceptible de nous permettre d'investir*".

Grâce aux efforts réalisés en 2017 et 2018, le CA2018 fait apparaître un excédent de fonctionnement de l'exercice de **304 375.45** euros auxquels s'ajoutent l'excédent 2017 reporté de **190 524.38** euros.

	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Produits réels de fonctionnement	1 428 955,48	1 436 556,90	1 515 312,07	1 525 440,53	1 483 821,27	1 635 523,18
Charges réelles de	1 314 237,30	1 285 574,95	1 258 772,31	1 310 489,37	1 268 759,10	1 313 147,73

fonctionnement						
Excédent	114 718,18	150 981,95	256 539,76	214 951,16	215 062,17	304 375,45
Remboursement de capital	100 545,32	113 726,29	113 994,25	123 119,60	119 184,83	122 214,00
Excédent-Remb.Cap.	14 172,86	37 255,66	142 545,51	91 831,56	95 877,34	182 161,73

L'épargne brute est égale à la différence entre produits réels et dépenses réelles (hors opérations d'ordre, travaux en régie par exemple). En 2018, l'épargne brute se monte à 304 375.45 - 94 304.04 = 210 061.41 euros, elle permet de calculer la capacité de désendettement (vois ci-dessous, gestion de la dette). Et l'épargne nette qui est l'épargne brute diminuée du capital à rembourser se monte à :

$$210\ 061.41 - 122\ 214.00 = 87\ 847.21$$

#### - recettes de fonctionnement

Jusqu'en 2017, la DGF a poursuivi sa baisse inéluctable. En 2018, elle est stabilisée !

2013 : 261 900€

2014 : 252 500€ - 9 400 -3.5%

2015 : 227 900€ - 24 600 -9.7%

2016 : 199 600€ - 28 300 -12.4%

2017 : 183 555€ -16 045 -8%

2018 : 184 626€

En cas de sortie du dispositif FPIC, les modalités de sortie garantissent 85% de la dotation 2018 qui était de 50 697, garantie de toucher au moins 43 092.00€ (auxquels devraient s'ajouter environ 13 000.00 euros pour financer le surcoût de la MED).

#### Evolution des taux d'imposition sur la part communale des trois taxes :

2013 : + 1.0%                                    2014 : +1.5%

2015 : TA+2.0%    TFB+2.0%    TFNB 0%                    2016 : TA+2.0%    TFB+1.5%    TNFB 0%

2017 : TA+1.5%    TFB+1.5%    TFNB 1%                                    2018 : +1.2%

	2014	2015	2016	2017	2018
Impôts	611 679.00	639 188.00	652 166.00	674 319.00	700 067.00
		4.5%	2.03%	3.40%	3.8%

En 2018, le produit de l'impôt a augmenté de 3.8%. Cette augmentation provient de l'augmentation des taux votée (+1.2%) et de l'augmentation des bases (+2.76%).

#### Recettes Propres

##### - Garderies, restauration scolaire

	2014	2015	2016	2017	2018
	100 400.00	108 300.00	109 510.00	110 548.00	110 579.00
		7.8%	1.1%	0.9%	0%

- dépenses de fonctionnement

En 2018, nos dépenses de fonctionnement ont augmenté de 3.5% par rapport à 2017, soit bien au dessus de 1.2% inscrits dans loi de Finances 2018 ! Mais cela s'explique par les efforts déjà entrepris dans les années précédentes et sur le résultat 2017 qui tenait compte d'une baisse très importante de la subvention Siepea (liée à l'intégration de Malices et Chocolats).

Serons-nous "punis" pour n'avoir pas respecté le chiffre de 1.2% ? D'après Eric Julla, consulté en février 2018, la LPFP n'impose aucune obligation aux communes de -3500 habitants (non soumise à l'obligation du DOB).

voici les dépenses par chapitre et leur évolution par rapport à 2017 :

011 - Charges à caractère général :	347 165.47€	+7.8%
012 - Charges de personnel :	719 837.19€	+2.3%
(titulaires +4.9%, , non titulaires : -3.5%)		
65 : Autres charges (indemn., subv...) :	219 914.17€	+1.74%
66 : Charges financières (intérêts ...) :	26 712.67€	-2.12%

La poursuite d'une gestion rigoureuse de chaque poste de dépenses demeure un objectif INDISPENSABLE.

- le programme pluri annuel d'investissements de construction du réseau de chaleur, de réhabilitation des bâtiments et du gymnase se termine.

Les dépenses de construction du gymnase se montent en 2018 à : 708 844.00€

La construction du gymnase, avec la mise en place d'un réseau de chaleur plus économique et plus écologique et de la réhabilitation des locaux scolaires est une belle réussite :

- une nouvelle offre pour les écoles et les associations ;
- ces opérations se sont déroulées avec une maîtrise totale des coûts prévus ;
- la possibilité de créer une salle supplémentaire de 209m<sup>2</sup>.

### 3. Évolution des effectifs et de la masse salariale

Tableau des emplois budgétaires	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Titulaires	17	16	18	16	17	17	17 Soit 16.5 ETP
Non titulaires	4	2	2	3	3(4)	8 (4 agents recenseurs)	3
Emploi insertion	3	3	2	2 (3)	2	2	1

En 2019, 1 seul emploi d'avenir subsistera.

CA-BP	2014	2015	2016	2017	2018	% évolution			
						15	16	17	18
Titulaires	348 213,54 €	337 893,49 €	346 553,97	363 076.06	380 999.60	- 2,96	2.5	4.8	+4. 9
Non titulaires	31 569,04 €	37 650,70 €	49 554,34	57 278.23	55 381.91	19,2 6	31	15. 6	- 3.5
Emplois d'insertio	53 286,00 €	43 615,38 €	37 695,11	38 366.44	33 456.27	- 18,1	-13	1.8	- 12.

n						5			7
TOTAL	433 068,58 €	419 159,57 €	433 803,42	458 720.73	469 837.78	- 3,21	3.4	5.7	+2. 4
Charges de personnel	652 297,14 €	629 762,30 €	657 957.00	703 610.95	719 837.19	- 3,45	4.4	6.9	+2. 3

Stabilisation des charges "Non Titulaires" (remplacements de titulaires absents), compensées en recettes par le CIGAC. Mais augmentation importante de la cotisation : 38 201.59€ (soit +29%)

#### 4. Gestion de la dette

	Capital restant dû au 31/12 n-1	Amortissement	Intérêts	Échéances
2017	1 305 495 €	119 184.83 €	27 274.59 €	
2018	1 186 313 €	122 214.00€	25 560.00	
2019	1 064 101 €	115 000.00€	23 000.00	

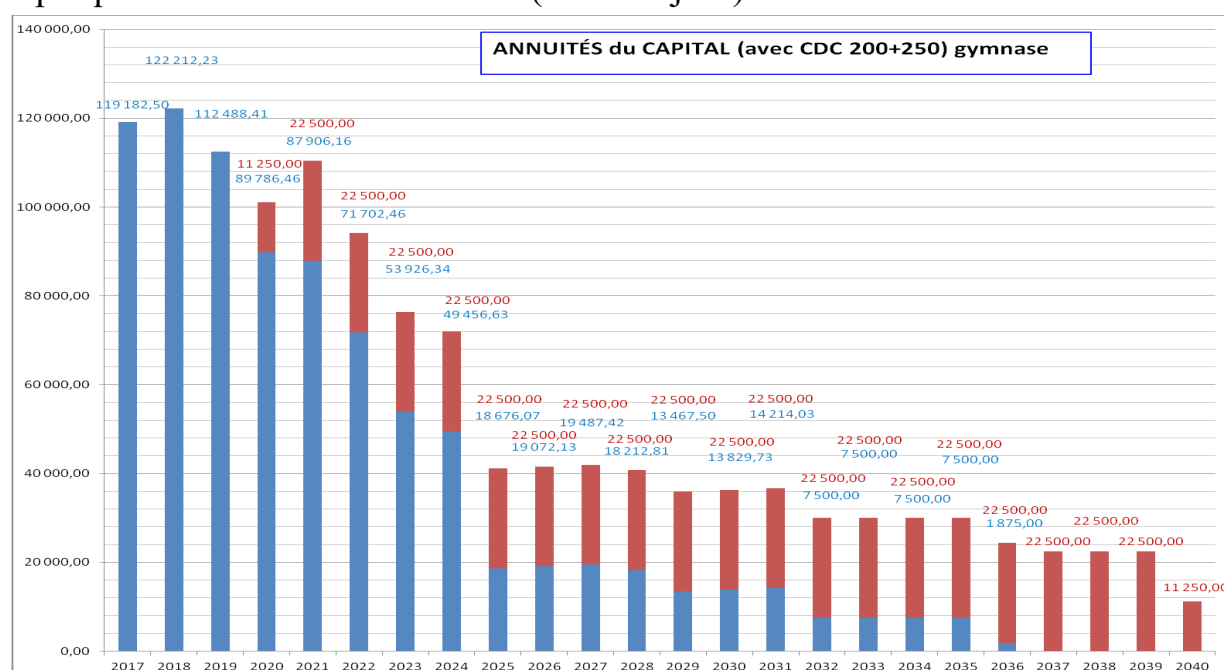
En 2018, la dette de la commune a baissé de 122 814.00 euros.

Une réflexion est menée pour "lisser" la courbe d'extinction (voir le graphique ci-dessous) en éliminant le "pic" constaté en 2021. Ceci pour permettre à la commune de retrouver des capacités d'emprunt compatibles avec ses possibilités de remboursement. Rappelons qu'un seuil de remboursement du capital à ne pas dépasser a été fixé à 120 000 euros afin de conserver des capacités d'investissement (Epargne Nette).

L'Epargne nette est constituée par l'excédent réel auquel on ôte le montant de l'annuité du capital à rembourser :

Epargne nette = Epargne brute - Annuité en capital de l'emprunt

Graphique de l'extinction de la dette (mettre à jour)



**capacité de désendettement** (la LPFP2018-2022 a diminué la durée "acceptable" et fixé une zone d'alerte à 12 ans pour les communes)

#### Désendettement de la commune de Saint-Gence

En années	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Encours de la dette	1 056 344,39 €	942 609,68 €	828 615,43 €	1 305 495.88	1 186 313.00	1 064 101.00
Épargne brute	114 718,18 €	150 981,95 €	256 539,76 €	214 951.16	215 062.17	227 579.64
Capacité désendettement en années	9,21	6,24	3,23	6.07	5.51	4.67

### 5. Investissements - Perspectives 2019, 2020 et suivantes

#### 5.1. BP2019, quelques éléments

Les élections municipales de 2020 ne doivent pas stopper les projets d'investissement de la commune, même s'il appartiendra à la nouvelle équipe municipale de voter le BP2020 et de décider de la politique d'investissement à suivre sur la période 2020-2026.

Restes à réaliser du budget 2018

Les restes à réaliser, déterminés à partir de la comptabilité d'engagement de la collectivité correspondent :

- aux dépenses engagées (engagement juridique) non mandatées au 31 décembre de l'exercice ;
- aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre de recettes.

Ils sont intégrés dans le calcul du résultat du compte administratif, et contribuent donc à déterminer le besoin de financement de la section d'investissement.

RAR du BP 2018		
Dépenses investissement		
2041583	Montée en Débit	46 450,00
2181	Multi-Accueil	11 000,00
2313,13	Gymnase	8 000,00
	total	65 450,00

environ

Recettes d'investissement		
13151	Limoges-Métropole (MED)	44 942,00
1381,3	DETR (gymnase)	6 470,00
1382,1	Région (Gymnase)	45 000,00
1383,13	CD (gymnase)	20 995,00
1387,2	FEDER (Réhab)	12 000,00
1387,1	FEDER (Réseau chaleur)	43 152,00
1381,6	Sénateurs (Info école)	3 500,00
1381,8	CAF (Multi-Accueil)	3 500,00
1383,8	CD (Réhab 3 classes école)	1 190,00
1383,8	CD (Accessibilité école (cour))	2 000,00
	total	182 749,00

En 2019, nous devons régler à DORSAL la deuxième partie du coût de la montée en débit communale, et l'agglo nous versera un fonds de concours. Cependant ce coût a été revu à la hausse par Dorsal. La part de St-Gence passe de 46 450.00 à 75 450.00€ (augmentation de près de 29 000.00€). L'agglo nous versera 62 579.39€ sous forme de fonds de concours. Le solde d'environ 13 000.00 pourrait venir s'ajouter au montant du FPIC 2019 (à suivre).

Des Investissements nouveaux (liste non exhaustive et à débattre)

- entretien et réparations sur les bâtiments et les réseaux communaux
  - Pergola du Multi Accueil *(vu au DOB 2018)* 11 000
  - Réfection sols et murs couloirs de l'école élémentaire 9 500
  - Equipements anti-bruit au Multi-Accueil 5 000
  - Réparation diverses toitures
    - ancienne mairie, 13 400
    - maison Dumont, 12 000
    - église 2 000
    - petit préau cour école élémentaire 5 000
  - Protection sol du gymnase 4 000
  - Séparation chauffage Salles ancienne mairie 10 000
  - Eclairage public impasse des Lémovices 10 610
- constructions de bâtiments communaux
  - Salle expo gauloise *(vu au DOB 2018)* 18 000
  - Construction de la salle dite "salle du bas" (sous le gymnase) 200 000
  - Architecte 15 000
  - Equipements de cette salle 20 000
  - Etude du réseau chaleur n°2 10 000
  - Préau maternelle *(vu au DOB 2018)* 20 000
- Maîtrise foncière
  - Achat terrain dans le bourg 14 000
  - Achat du Camp de César
- Equipements, outillage, matériels, mobiliers, véhicule de service 80 000  
(véhicule, tondeuse, chaises, tables, informatique, TBI, rayonnages bibli ...)

Recettes

- le versement FCTVA sera important en 2019 : 130 000.00
  - le produit des impôts en 2018 est de 700 000.00€, une augmentation d'un point génère 7 000.00€ de produit supplémentaire.
  - une réforme de la fiscalité locale va vraisemblablement intervenir après 2020 (à l'issue de la suppression de la TH pour les contribuables)
  - quels taux d'imposition (TH, TFB, TFNB) seront votés par le CM ?
- pour mémoire les augmentations votées par le CM ont été de :

	2016	2017	2018
TH	2.00	1.50	1.20
TF B	1.50	1.50	1.20
TF NB	0.0	1.00	1.20

- Les produits perçus par la commune ont été fortement impactés par l'augmentation des bases imposables +2.8% et ont donc augmenté de 3.8%
- d'après les chiffres de la LF2019, les dotations de l'Etat (DGF, DSR, DNP) seront très proches de celles de 2018
- suite aux nouveaux transferts de compétence, l'AC versée par l'agglo était en baisse en 2018 (42 828.00), et cette baisse se poursuivra, voir ci-dessous "Prospectives 2020".

*Les charges et les recettes associées aux compétences sont transférées à l'euro près à la CU. À titre d'exemple, la CU va prendre à sa charge la cotisation au service départemental d'incendie et de secours. Celle-ci s'élevait à environ 30.000 euros pour St-Gence, somme qui sera retranchée de l'attribution de compensation.*

- FPIC : si LM sort du dispositif, 85% de 50 697.00 : 43 000.00€

## 5.2. Perspective 2020 et au-delà ...

Voici une prévision de l'évolution de l'AC versée par la CU pour St-Gence (ce tableau ne tient pas compte des compétences transférées lors du passage en CU :

2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
42	40	40	27	23	23	23	18
828.05	081.12	081.12	622.05	753.95	753.95	753.95	270.19

Malgré les incertitudes sur l'évolution des impôts locaux, trois grands projets d'investissement semblent intéressants à mettre en œuvre dès 2019 et à poursuivre dans les années à venir :

- la **construction et l'équipement de la salle en sous-sol** du gymnase dite "du bas" ;
- 
- la **construction d'un réseau de chaleur n°2** qui alimentera le bloc mairie/salle po ;
- la rénovation et l'extension de la salle polyvalente avec utilisation de la maison mitoyenne et création d'une scène fixe, de loges, de rangements ...

## COMMISSION COMMUNICATION ET ANIMATION du 18 décembre 2018

### 2018

- visuel couverture BM : on conserve la couverture actuelle en l'imprimant nous-mêmes. Cela nous permet une plus grande liberté notamment en ce qui concerne la 4<sup>ème</sup> de couverture.

- Les "goodies" de chez OneUp (Fabrice Prévèyraud) :
  - sac de sport avec visuel "gymnase"
  - stylos avec visuel 360° "gymnase"

A commander pour 500 de chaque.



2019

- Vœux du 12 janvier 2019 :

- quel thème pour la vidéo ? le gymnase ?
  - construction, inauguration ...
  - utilisations ...
- invitation des nouveaux habitants : actualiser les livrets d'accueil ...
- boissons et nourriture : mêmes quantités qu'en 2018
- match de basket à 21h00 Landouge-Orléans (NM3)

**Le Conseil note que cette cérémonie des vœux s'est bien passée**

- penser à renouveler l'abonnement "Flash FM" pour annoncer les manifestations

- Théâtre de Saillat le 16 février : deux pièces ("Grand-mère est amoureuse" et "Un jour de foire"). Entracte avec boissons gérée par ADJ 87510 (club des jeunes)
- Réalisation d'une vidéo souvenir sur la soirée lecture lettres de "Poilus" du 9 novembre
- Penser à une prochaine réunion sur la réalisation du livre "Saint-Gence"
- Salle d'exposition archéologique dans l'ancienne mairie à budgéter et à réaliser en 2019 :
  - vitrines
  - panneaux
  - éclairage
  - grilles sécurité, volets ...
  - mobilier trouvé par INRAP stocké à la DRAC, les exposer ?
  - quelles animations ? Office de Tourisme aggro ? quelle fréquence d'ouverture ?
  - devis autour de 12 à 15 000€
  - rdv avec responsable SRA de la DRAC Hélène Mousset le 27/11
- Nouveau Concours photos
  - thème "Mes vacances"
  - période : juillet- septembre
- Marché de Pays : vendredi 19 juillet
  - prochaine réunion avec la Chambre Agri en janvier
- Concert 12 octobre : Gospel Fusion.
  - Le spectacle pourrait avoir lieu dans le gymnase avec une protection de l'espace sportif occupé par les chanteurs et ainsi profiter des tribunes pour accueillir plus de spectateurs qu'à la salle po ou à l'église.
  - Idée : participation au chapeau au bénéfice d'une association ? Entrée payante pour aider au financement de la protection du sol ? ou on conserve la gratuité (choix fort de la municipalité).

- penser à la collecte de jouets du Secours Pop "Père Noël vert" : à voir en octobre 2019, associer le Siepea, les écoles ...

## Divers

- Idée de conserver nos communes qui sont importantes pour notre démocratie (lieu de proximité, d'échanges, de rencontres ...). Réflexion issue des mouvements actuels. On ne peut que déplorer que la maison commune ne soit plus la maison commune. Les municipalités n'ont pas pris le relais des mouvements de contestation.

- Installer un "cahier de doléances" dans le hall de la mairie ouvert aux citoyens. Et le mettre à disposition lors des vœux.( Cette mise en place a été réalisée en décembre)
- Organiser une conférence sur un thème d'actualité : "Les femmes en politique", "Quelle politique demain ?", "Economie libérale, la seule possible ?", inviter Christophe Ramaux (Economiste, professeur à l'université Paris I, membre du collectif Les Economistes atterrés et du conseil scientifique d'Attac France) ?

## Le Conseil valide unanimement ces propositions

### Commission Voirie-Travaux-Urbanisme du 30 Janvier 2019.

#### A) PROGRAMME DE TRAVAUX DE VOIRIE A EXECUTER EN 2019

Le programme proposé prend en compte les décisions arrêtées lors de la réunion voirie qui s'est tenue en janvier à LCU (Limoges Communauté Urbaine)

- 1 - Travaux réalisés par des entreprises (investissement), montant : 60 000€
  - Rue des monts : reprofilage et enduit
  - Rue Anatole France : création de trottoirs au droit des résidences de Limoges Habitat (La 1<sup>ère</sup> tranche sera inaugurée le 8 février ; la deuxième sera achevée au mois de mai)
  - Pont de Chevillou : réparation de l'ouvrage d'art (reprise des culées immergées).
  - Campagne d'élagage réalisée 1<sup>er</sup> semestre 2019
- 2 – **Travaux en régie : reprofilage et enduits (fonctionnement) :**
  - Allée des Charriers
  - Allée du gymnase
  - Route de la Lande (Revêtement)
  - Entrée charretière + busage (Boschaudérier, la Lande, la Lande de Senon, Montée du Theil et Ribière de Senon)
- 3 – **Sécurisation des secteurs habités de la commune.**  
Etudes d'aménagement de sécurité, demandées à la DTD (direction transport déplacement :
  - de la route du Boschaudérier aux Francines (en priorité)
  - Carrefour de la Châtre jusqu'au lieu-dit la Couture
  - Carrefours dangereux : allée de la Croix des Charriers, Cireigeaux at allée des Charriers, etc...
- 4 – **Demande du chiffrage d'études d'extension d'éclairage public (SEHV)**
  - Rue du Rabaud, chemin de l'Oppidum, Promenade de la Châtre et allée des Coutures.
5.     Projet d'aire de retournement des bus scolaires des Coutures
  - Demande renouvelée auprès des services voirie et transports scolaires de LCU.

#### B) TRAVAUX D'AMENAGEMENTS ET D'ENTRETIEN DES BATIMENTS ET ESPACES VERTS COMMUNAUX

## Prévision de travaux à réaliser

- 1 – Salle d’activités (sous restaurant scolaire) : fin des travaux 1<sup>ère</sup> semaine de février
- 2 – Gymnase : aménagement des pièces de rangement pour le matériel : lino pour le sol, protection des arêtes sous les escaliers et rangement.
- 3 – Couloirs restaurant scolaire : rafraîchir les murs par de la peinture (vacances de février)
- 4 – Clôture gymnase : 2<sup>ème</sup> semaine de février
- 5 – Parc de la mairie : aménagement de la nouvelle parcelle achetée à M. Theillet : (voirie, déplacement éclairage public, pose de clôture, installation des nouveaux jeux)
- 6 – Modification de la pergola par la pose d’un vélum + motorisation des volets roulants multi-accueil : au printemps
- 7 – Garderie (au restaurant scolaire): rafraîchir les murs par de la peinture (vacances de printemps)
- 8 – Contrôle technique + entretien et modification (matériel espaces verts)
- 9 – Réfection des couloirs de l’école primaire : peintures (réalisées en régie), remplacement des revêtements des sols (à réaliser par entreprise ou en régie : voir finances). Début des travaux pendant les vacances été.
- 10 – Atelier gagnerie : aménagement intérieur
- 11 – Lagune des charriers : aménagement de l’accès
- 12 – Entretien agréé forêt Lenfant (parcours sportif)
- 13 – Mise aux normes élec et gaz
- 14 – Réfection de toitures : maison Dumont attenante à la mairie et salle des associations (ancienne mairie), petit préau de l’école élémentaire (côté rue) ; lavoir de Senon (réparation).

### **Coût de ces opérations :**

- \_ fournitures salle d’activité + diverses peintures : 10 000
- Revêtements de sol des couloirs (de qualité), posé par professionnel : 8 000
- Clôtures du gymnase : 1 600
- Protection du sol sportif au gymnase : 1 600
- Parc de la mairie (terrain Theillet) : 2 000
- Vélum du multi-accueil : 3 900
- Volets roulants multi-accueil (moteurs): 1 300
- Poubelles à crottes de chiens :
- Toiture maison Dumont : 12 000
- Toiture salle musique ancienne mairie : 13 000
- Toiture petit préau école élémentaire :
- Toiture lavoir de Senon : demande de devis auprès des Chemins jacquaires
- Museum archéologique : sécurisation des ouvrants+ vitrines : 17 000
- Préau extérieur de l’école Maternelle : 20 000 ? Etude demandée auprès de l’ATEC.
- Coffres de rangements au gymnase :

## **C) GYMNASSE : AMENAGEMENT D’UNE SALLE MULTI-FONCTIONS, EN SOUS-SOL**

### **1- Éléments pris en compte :**

- délibération du Conseil Municipal du 28 septembre 2018 demandant un projet d’aménagement du sous-sol au cabinet Spirale
- projet Spirale précisant les contraintes techniques et administratives : la salle fait partie du gymnase : il faudra l’équiper de protections coupe-feu ½ heure. Il faudra donc reprendre les entreprises qui faisaient partie du marché construction du gymnase

- protocole de transaction avec SOPCZ pour la prise en charge de la façade Nord (ouverture de 3 fenêtres, 1 porte et reprise du bardage)
- vérification visuelle avec l'entreprise Nadaud des réservations existantes (à tester le bon état fonctionnel des canalisations))
- devis Nadaud pour la dalle arrière et la réserve Est
- en attente de devis de mission SOCOTEC pour le contrôle technique et de sécurité
- favoriser l'intervention de la régie ? (dans le choix des processus et matériaux en conséquence.

## 2- Observations par corps d'état

### GROS-OEUVRE (Nadaud )

- prévoir justification du choix de cette entreprise
- expliquer les choix techniques et les contraintes de la zone (dallage, tenue des terres. ..) : la mauvaise qualité du sol nécessite une dalle portée, appuyée sur les fondations du gymnase et sur une longrine à créer
- mise au point du devis (chiffrage et références aux prix du marché de construction).

### POUTRES METALLIQUES :

- à ignifuger (coupe-feu 1/2 H)

3 solutions : flocage, encoffrement, peinture

Privilégier la peinture (faisable en régie, sous réserve de l'homologation- à voir avec SOCOTEC)

### CHAUFFAGE :

- chauffage par panneaux rayonnants (type salle : gamme Zehnder ZIP ) à prévoir entre poutres (2 lignes, mais 3° en attente). Fixation en sous-face de la dalle béton
- calcul thermique à faire valider
- 2 carottages (125 mm?) dans le voile béton Sud (donc à faire réaliser par Nadaud ), la tangente basse du percement ne devant pas être inférieure au niveau bas des poutres
- raccordement sur le 4° piquage en chaufferie à négocier avec SECB, ainsi que le raccordement sur l'automate de chaufferie

### ELECTRICITE :

- distribution par chemin de câbles au ras des poutres
- éclairage entre les poutres, sauf présence du chauffage rayonnant, fixation identique
- arrivée par les carottages
- raccordement en TGBT à voir avec Citélum

### ISOLATION ACCOUSTIQUE :

- en plafond, entres poutres
- choisir un matériau coupe-feu au moins 1/2 H
- à poser après le traitement des poutres et avant le chauffage et l'électricité
- sur les murs intérieurs Est et Sud, doublage en OSB
- envisager la pose des panneaux type accueil sur le mur Est pour permettre des projections

### ISOLATION THERMIQUE :

- sur murs périphériques Ouest et Nord : prévoir un doublage de 8 cm en laine minérale

### SOL :

- en fin de chantier, aspect type grande salle, avec épaisseur minimale
-

## SANITAIRES et RESERVES :

- revoir complètement le projet Spirale, inapplicable.
- ECS : raccordement sur le ballon principal ? Ou production indépendante ?
  - pompe de relevage : évacuation égout par la chaufferie ? Trop-plein sous dallage à contrôler

## VMC - RENOUELEMENT D'AIR

-a étudier

## ACCES – VRD

- les accès et le stationnement PMR déjà réalisés doivent suffire ou être renforcés
  - le système « badge » doit-il être étendu ?

## SECURITE

- le système de sécurité incendie du gymnase devra être étendu au sous-sol

## PRINCIPE DES POSES EN PLAFOND

(9 poutres -10 intervalles numérotés de 1 à 10 en partant de la grande entrée-côté Ouest)  
mur Ouest extérieur

01

02 éclairage

03 chauffage

04 éclairage

05

06 chauffage

07 éclairage

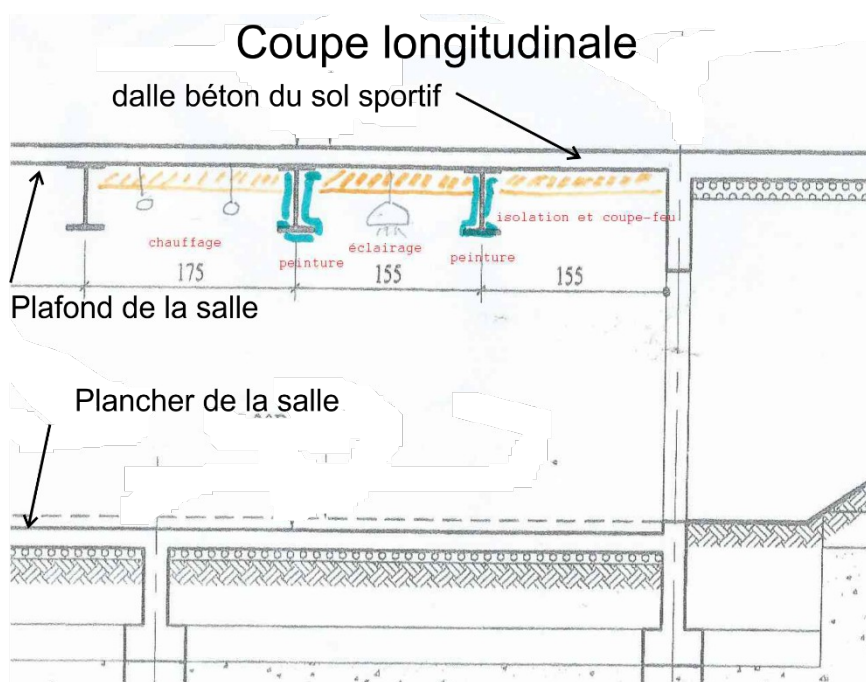
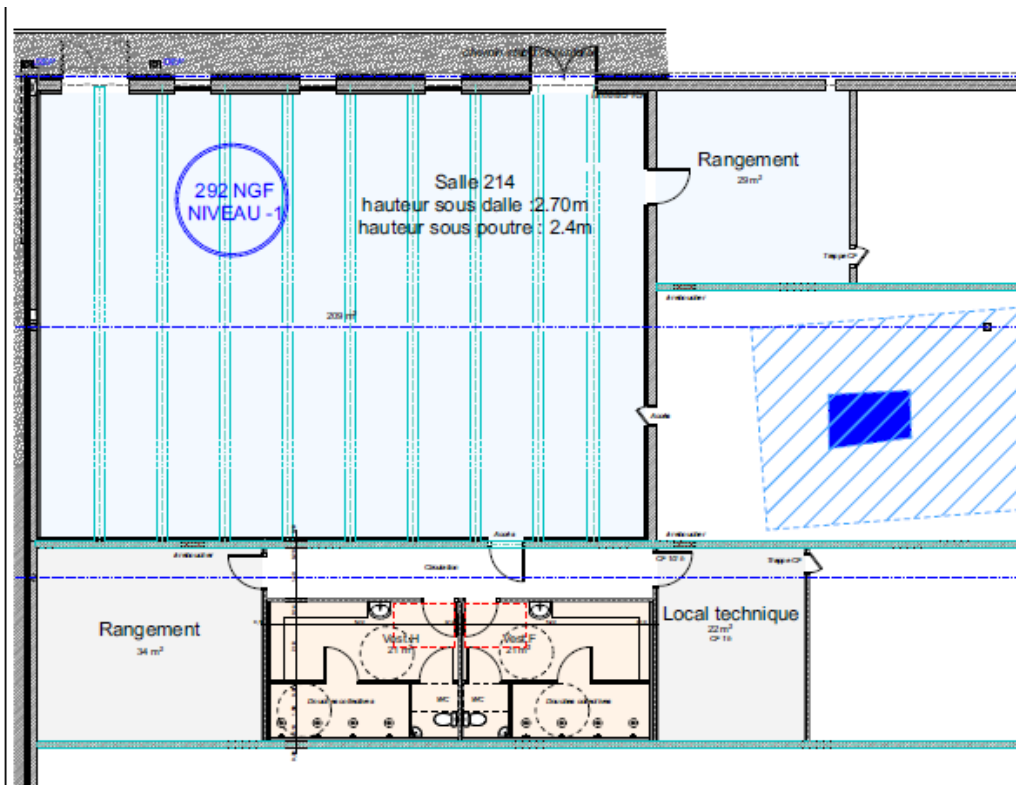
08 fixation libre

09 éclairage

10 mur Est intérieur

Soit 4 rampes d'éclairage (LED) et 2 rampes de chauffage.

Projet de plan de la salle du sous-sol



## D) URBANISME : ETAT D'AVANCEMENT DU PLU 2019

### 1- Réception des avis et remarques des services de l'Etat et PPA.

Le dossier du PLU de Saint-Gence arrêté par la délibération du Conseil de la Communauté d'Agglomération Limoges Métropole du 12 décembre 2018 a été transmis aux services de l'Etat et aux Personnes Publiques Associées ainsi qu'à la CDPENAF (Commission Départementale de Protection de la Nature, de l'Agriculture et de la Forêt. La CDPENAF a examiné notre dossier lors de sa séance du 18 décembre 2018 qui s'est tenue au siège de la Direction Départementale des Territoires ; notre commune était représentée par Alain Delhoume, J.P. Floc'h, Mme Bergeron et Thierry Dubourg. Il a été répondu en séance aux

questions posées par les représentants des services de l'état, les syndicats agricoles, les personnes qualifiées représentant les 3 pôles : nature, agriculture et forêt ainsi que les élus (conseil départemental, maires, etc.), siégeant dans la commission.

Nous avons reçu en fin décembre 2018 et dans la première quinzaine de 2019 les avis et recommandations des services de l'Etat et des PPA ; ces avis ont été joints au dossier d'enquête publique et vous pouvez les consulter sur le site internet de la commune : Enquête Publique PLU de Saint-Gence.

## **2- Préparation et ouverture de l'enquête publique**

Afin de rassembler toutes les pièces et de vérifier la complétude du dossier d'enquête une réunion Alain Delhoume+ J.P. Floc'h + Mme Villeneuve-Bergeron (architecte urbaniste) et M. Thierry Dubourg (Eco-Save) a eu lieu le 14 janvier 2019 à Saint-Gence, pour examiner le contenu des observations et recommandations faites par les services : SIEPAL, DDT, Chambre d'Agriculture, CDPENAF, Patrimoine Historique.

Lors d'une prochaine réunion de la commission de pilotage du PLU prévue le samedi 16 mars à 9h30, des réponses seront apportées à ces observations et recommandations, ainsi qu'aux observations, recommandations et propositions contenues dans le rapport rédigé par le commissaire enquêteur, à l'issue de l'enquête publique.

Les propositions de réponses formulées lors de cette commission devront ensuite être validées lors du conseil municipal qui se tiendra début mars.

Nos bureaux d'études, tenant compte des positions prises par le conseil, produiront alors la rédaction finale du projet de PLU, qui devra être adoptée par le conseil de LCU, puis soumise au contrôle de légalité de la Préfecture.

## **3 Retrait du document PDA.**

Un document préparé depuis plusieurs années par les services de la DRAC-architecture/urbanisme : Le PDA (Périmètre Délimité des Abords des monuments inscrits : Eglise, Camp de César, ferme fortifiée de la Chassagne, devait être joint au dossier de PLU, afin d'être soumis à enquête publique, conjointement. Mais le document final du PDA de Saint-Gence n'ayant pas reçu les signatures de validation (ABF + Préfet), faute de dessinateur pour exécuter le plan numérisé et en l'absence d'Architecte des Bâtiments de France à Limoges (c'est l'ABF de la Creuse qui gère), le PDA non validé ne peut pas être joint à l'enquête PLU ; il est donc retiré du dossier d'enquête du PLU 2019 ; car il aurait fallu une délibération de LCU demandant ouverture d'une enquête publique conjointe PLU + PDA.

Le PDA devra être validé plus tard, par une nouvelle enquête (à la charge de LCU) pour être ensuite inscrit au PLU. En attendant, c'est la règle du cercle de rayon 500m qui s'appliquera pour la « protection » des monuments inscrits du PLU 2019.

## **4 Ajout d'un document concernant le zonage d'assainissement.**

Le plan du zonage d'assainissement de Limoges Métropole arrêté en 2013, qui est joint au dossier de PLU fait apparaître les terrains de la zone 1AU du Peyrat, comme des espaces à traiter en assainissement collectif ; cependant des courriers récents de Limoges Métropole 2017-2018, ont précisé que la restructuration de la lagune du bourg et le prolongement du réseau en direction du Peyrat ne se feront pas (dans les 10 prochaines années) et qu'en conséquence la zone 1AU du Peyrat devra être traitée en assainissement non-collectif.

Il s'en suit une contradiction relevée par le SIEPAL et la DDT : la densité proposée dans l'OAP 1AU du Peyrat de notre projet de PLU (9 logements/ha) leur apparaissant insuffisante pour un

secteur en assainissement collectif (minimum 12 logements/ha). Pour porter à la connaissance des services de l'Etat et du public cette situation qui a été exposée en réunion de préparation du PLU, mais non clairement explicitée par nos bureaux d'études dans le dossier soumis à enquête. Le courrier du service assainissement de Limoges Métropole sera inclus dans le dossier d'enquête.

## **5 Rencontre avec le commissaire enquêteur**

Monsieur BUFFIER commissaire enquêteur agréé pour le département de la Haute Vienne, a été désigné par le Président du Tribunal administratif de Limoges, le 26 novembre 2018 pour mener l'enquête publique du PLU de Saint-Gence.

Il a été reçu à la mairie de Saint-Gence, le mardi 15 janvier pour présenter les modalités pratiques de l'enquête et pour fixer les dates de ses permanences en mairie.

L'enquête publique qui s'est ouverte le lundi 28 janvier à 9 heures se terminera le lundi 4 mars à 17 heures.

## **,) Mise en ligne des documents sur le site de la commune.**

Notre collègue Serge Roux expert en conception et réalisation de documents internet s'est affranchi du vocabulaire technique et des sigles abscons compris par les seuls spécialistes de l'urbanisme, utilisés dans les têtes de chapitres du dossier et dans les titres des pièces jointes à leurs courriels. Tout en respectant l'intégrité des textes du dossier produits par les bureaux d'études et par les services de l'Etat et PPA, il a réussi à rendre accessibles par un simple clic toutes les éléments du dossier, en créant des liens clairs et parfaitement compréhensibles par nos concitoyens. Il a si bien réussi sa mise en ligne, que Limoges Communauté Urbaine propose un lien direct qui ouvre le site de la commune de Saint-Gence pour la consultation internet du dossier d'enquête.

## **DELIBERATIONS**

### **Ligne de trésorerie**

Vu le besoin prévisionnel de trésorerie de l'année 2019,, le Conseil municipal, à l'unanimité,décide de contracter pour le financement de ses besoins ponctuels, auprès du Crédit Agricole, le moins-disant, une ligne de trésorerie d'un montant de 200 000 euros dans les conditions suivantes : Montant : 200 000 €, Durée : 12 mois

### **Compte administratif 2018**

Le Conseil municipal doit se prononcer sur le Compte Administratif du budget communal.

Conformément à l'article L2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, le maire est appelé à se retirer au moment du vote et en conséquence, il propose au Conseil municipal que la Présidence de l'Assemblée soit assurée par M. FLOC'H, Adjoint, élu pour le remplacer.

Le Conseil municipal, donne son accord et sous la présidence de celui-ci sont exposés les résultats présentés dans le tableau ci-dessous :



Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, d'approuver le Compte Administratif 2018, de reconnaître la sincérité des restes à réaliser, de préciser qu'ils seront portés au Budget Primitif 2019.

### **Coût horaire pour travail en régie**

Les travaux en régie sont effectués par du personnel de la collectivité. Ce coût est donc, composé de la masse salariale, mais également des autres dépenses nécessaires à l'exécution du service.

Après calcul, le coût horaire s'élèverait à 31.60 euros à compter du 1er janvier 2019.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide de fixer le coût horaire de la main d'œuvre régie à hauteur de 31.60 euros, notamment pour les travaux en régie de l'exercice 2019.

### **Organisation de la semaine scolaire pour l'année 2019/2020**

Dans la continuité des discussions engagées, sur l'organisation de la semaine scolaire et des Temps Activités Périscolaires (TAP), il convient de se positionner.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide de maintenir l'organisation de la semaine scolaire à 4.5 jours et des Temps d'Activités Périscolaires (TAP).

### **Adhésion ANPCEN**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de renouveler son adhésion à l'ANPCEN, à hauteur de 150,00 euros.

### **Adhésion FDGDON**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide d'adopter le montant de sa participation à la Fédération Départementale des Groupements de Défense contre les Organismes Nuisibles (F.D.G.D.O.N.) pour 2019, à hauteur de 565,00 euros.

Adhésion Conseil National des Villes et Villages Fleuries

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de renouveler son adhésion au Conseil National des Villes et Villages Fleuris, à hauteur de 175,00 euros.

### **Groupement de commande**

Après avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide d'autoriser M. le Maire à signer la convention constitutive de groupement de commandes avec les communes d'Aureil, de Bonnac-la-Côte, de Chaptelat, de Couzeix, d'Isle, du Palais-sur-Vienne, du Vigen, de Rilhac-Rancon, de Verneuil-sur-Vienne et de Veyrac, conformément aux dispositions de l'article 28 e l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015, relative à la fourniture d'articles d'habillement,

### **Poste d'adjoint administratif de 1 ère classe**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide de créer un poste d'Adjoint Administratif Principal de 1ère classe à temps non complet 32/35ème à compter du 01 mars 2019 et la suppression simultanée d'un poste d'Adjoint Administratif Principal de 2ème classe à temps non complet 32/35ème,

## **Abonnement à la Vie Communale**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide de renouveler son abonnement à la Vie Communale et Départementale, à hauteur de 114,30 euros.

## **Demande de subvention CD 87**

M. le Maire propose au Conseil Municipal de solliciter une aide financière auprès du Conseil départemental de la Haute-Vienne, afin de prétendre à une subvention pour la réalisation de travaux de réfections de toitures au sein de la collectivité.

Les travaux de réfections de toitures seront réalisés sur les bâtiments suivants:

- Maison mitoyenne à la Mairie et ancienne Mairie

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide d'autoriser M. le Maire à réaliser toutes les formalités nécessaires au dépôt d'un dossier de demande de subvention d'une dotation d'équipement des communes auprès du Conseil Départemental de la Haute-Vienne.

## **Fond de concours Montée en débit**

La Commune de Saint-Gence est en mesure de solliciter Limoges Métropole pour le versement d'un fonds de concours à hauteur de 62 579,39 euros équivalent à 50% de la somme totale des travaux soit 125 158,78 euros.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide d'autoriser M. le Maire à solliciter Limoges Métropole pour le versement d'un fonds de concours d'un montant de 62 579,39 euros,

## **Contrat de transaction**

Vu la délibération N°86-2018 du 22 décembre 2018,

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal, que lors de la réception des travaux de construction du gymnase, le Maître d'Œuvre a fait constater la différence de coloris (de gris clair à gris foncé) sur certaines zones du bardage, réalisées par l'entreprise SOPCZ, qui auraient dû être uniforme.

Des négociations ont été engagées avec l'entreprise SOPCZ afin de conclure un contrat de transaction.

Le contrat de transaction (en annexe), établi en vertu des articles 2044 et suivants du code civil, a pour objet de solder les devoirs et obligations nés entre la Société SOPCZ et la Commune de Saint-Gence suite à la construction du Gymnase.

La présente transaction est donc revêtue, conformément aux termes de l'article 2052 du même code, de l'autorité de la chose jugée.

Le contrat de transaction prévoit des concessions réciproques qui sont:

- pour la Commune de Saint-Gence:

Considérant que le préjudice subi est uniquement esthétique et n'affecte en rien la structure du bâtiment,

Considérant que les travaux de remplacement dégraderaient obligatoirement les aménagements extérieurs,

Le Conseil Municipal accepte l'aspect du bardage extérieur et ne contraindra pas la SOPCZ à son remplacement pour ce motif.

- pour la Société SOPCZ :

De prendre à sa charge la fourniture et la pose de trois fenêtres et d'une porte, ainsi que les percements du bardage extérieur, pour l'aménagement de la salle du sous-sol, en conformité avec les prescriptions du Maître d'Œuvre.

De ne faire intervenir, si nécessaire, des entreprises titulaires d'un lot dans les marchés de construction,

Le contrat de transaction, ainsi que les interventions d'entreprises, seront joints aux pièces des marchés d'aménagement du sous-sol du Gymnase.

Les concessions réciproques que les deux parties se sont consenties au titre de la transaction, les clauses de celles-ci présentent un caractère indivisible.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide d'autoriser M. le Maire à procéder à la signature du contrat de transaction avec l'entreprise SOPCZ.

### **Projet d'aménagement sous sol gymnase**

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal, le projet d'aménagement du sous-sol du Gymnase destiné à accueillir du public.

Lors des travaux de fondations du Gymnase, il est apparu possible de réaliser une salle d'environ 200m<sup>2</sup> en sous-sol, dont l'aménagement n'était pas prévu dans les marchés initiaux. Les études de faisabilité montrent que cette salle peut être destinée à une utilisation multi-sport avec vestiaires, sanitaires et locaux de rangement, sous réserve de quelques contraintes techniques liées à la structure du bâtiment, aux problèmes de sécurité et au raccordement sur les circuits de chauffage.

Aussi, compte tenu des responsabilités techniques sur le Gymnase existant, de la complexité de ce dossier et par soucis d'économie, il est proposé d'autoriser M. le Maire à engager les négociations et à signer les marchés avec:

- le Maître d'Œuvre (Cabinet Spirale)
- le Contrôleur technique du bâtiment (SOCOTEC)
- l'Entreprise titulaire du lot Gros-Œuvre/Fondations (Entreprise Nadaud)
- l'Entreprise titulaire du lot Chauffage (SECB)

pour aboutir à des marchés négociés, basés sur les prix obtenus lors de la mise en concurrence initiale.

Cette équipe aura pour mission de proposer un projet qui sera soumis à un prochain Conseil Municipal, en vue d'une mise en concurrence pour les lots secondaires.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide d'autoriser M. le Maire à engager des négociations et à signer les documents nécessaires à l'aboutissement de ce projet avec les entreprises, étant entendu que la signature des lots secondaires du marché ne pourra intervenir avant qu'une délibération du Conseil Municipal ne l'y autorise.

### **Remboursement de frais de transport**

Monsieur le Maire rappelle que les agents titulaires, stagiaires, non titulaires de droit public et de droit privé de la Commune de Saint-Gence peuvent prétendre sous certaines conditions au remboursement des frais de transport, lorsqu'ils se déplacent pour les besoins du service, hors de leur résidence administrative et hors de leur résidence familiale, pour effectuer une mission, pour suivre une action de formation, en relation avec les missions exercées.

Il est donc proposé au Conseil Municipal de procéder au remboursement des frais de transport occasionnés par ces déplacements.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide que les frais de déplacement concernant l'utilisation du véhicule personnel pour les besoins du service seront remboursés aux agents

titulaires, stagiaires et non titulaires de la Commune de Saint-Gence, selon le barème des indemnités kilométriques en vigueur, dès lors qu'ils quitteront leur résidence administrative ou familiale, sous réserve que l'agent ait l'autorisation préalable de Monsieur le Maire et qu'il fournisse une attestation d'assurance.

L'autorité territoriale réglera ou remboursera également les frais d'utilisation de parc de stationnement et de péage d'autoroute sur présentation de pièces justificatives. A noter que les frais de déplacement pour les formations seront remboursés selon le barème des indemnités kilométriques en vigueur et que les frais de transport engagés lors de la participation à un concours ou examen professionnel, dans la limite d'un concours par an, toutes épreuves incluses, seront remboursés sur justificatif, dans la limite du tarif SNCF 2ème Classe.

## **POINT SUR LES REUNIONS**

### Limoges Métropole

- mise en place de la communauté urbaine au 01 janvier 2019, avec intégration des nouvelles compétences,
- Pilotage du projet sur le gaspillage alimentaire au restaurant scolaire à partir de mars 2019.

### SIEPEA

- mise en place du RIFSEEP,
- vœux du SIEPEA à Peyrilhac,
- réflexions sur la possibilité d'investissement intercommunal pour la mise en place d'une structure unique sur le territoire des trois communes.

### Maison de retraite de Nieul

- point sur une décision modificative.

## **POINT SUR LE PERSONNEL**

- Valérie Bordes est en disponibilité à sa demande depuis le 01 janvier 2019,
- Aurélien Lévêque est prolongé en congé longue durée,
- Aurore Raynal a repris son activité en décembre 2018,
- Joël Bessaguet est arrêté en maladie
- Bonnes intégrations de Alexie Tardiveau et Amélie Lacour (cette dernière peut bénéficier d'un poste d'adjoint administratif de 1 ère classe)
- Un agent a été mis à l'essai au service voirie/travaux
- Les entretiens professionnels se sont bien passés en décembre 2018
- Amandine Hamel, emploi d'avenir sera mise en situation d'ATSEM en mars 2019 (son contrat se termine en octobre)

## **INFOS ET QUESTIONS DIVERSES**

- La commission de contrôle électoral est constituée de Jean Paul Gadaud, Joëlle Clavaud et Cécile Fougeras,

- Fleurissement, la commune a conservé sa 2<sup>ème</sup> fleur,
- l'académie a informé la municipalité d'une possible ouverture de poste au niveau de l'école primaire pour la rentrée de septembre,
- Les chicanes de la rue Frédéric Mistral seraient dangereuses pour les vélos
- Le conseil fera un message de soutien au président de Limoges Métropole
- Suite à l'arrivée d'un nouveau médecin à la maison de soins de Saint gence, le maire a fait une intervention auprès de celui ci pour rappeler la continuité de soin à mettre en œuvre pour les habitants de la commune suite au départ du docteur Vasseur,

**Prochain Conseil Municipal le vendredi 05 avril à 19 h 00**